

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE
DEPARTEMENT DE L'ORNE

Délibération DEL-2022-10-95



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 13 OCTOBRE 2022

Date de convocation :
7 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
42

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LUBRUN Laurence, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. BAËLDE Jean-Pierre, BRUNEAU Daniel, CAPS Bertrand, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, LAMBERT Patrick, LELOUP Christian, LE CARVENNEC Eric, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie.

Nombre de délégués présents :
30

Nombre de votants :
37

Excusés avec pouvoir : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline (pouvoir donné à M. MAUSSIRE Jacques), MM. CHATEL Jacques (pouvoir donné à M. LELOUP Christian), HUGUIN Patrick (pouvoir donné à Mme PUITG Reine-Marie), ROBIEUX Christophe (pouvoir donné à M. MAACHI Mostefa), SAUVAGET Jean-Paul (pouvoir donné à Mme DEBACKER Hélène), SOREL Damien (pouvoir donné à Mme LAMBERT Pamela), VINET Paul (pouvoir donné à FONTAINE Jean-Pierre).

VOIX POUR :
37

Secrétaire de séance : Mme LAMBERT Pamela

VOIX CONTRE :
0

Objet : Attribution d'une sur-prime dans le cadre de la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles

ABSTENTIONS :
0

Monsieur le Président expose : La Communauté de Communes des Sources de l'Orne, en partenariat avec la FDGDON61, s'est engagée dans la lutte collective contre les rongeurs aquatiques nuisibles sur les bassins versants de l'Orne et du Don. Dans ce cadre, elle a déjà investi dans l'achat du matériels préalables, et la première campagne de lutte a pu démarrer à l'automne 2021.

Afin de poursuivre dans cette direction et d'encourager davantage de piégeurs, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver l'attribution d'une sur-prime aux piégeurs participants à la lutte sur les communes de notre territoire, sachant que la sur-prime est versée aux piégeurs par la FDGDON61, qui émet ensuite un titre auprès de la Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une sur-prime aux piégeurs
- **FIXE** le montant de cette sur-prime à 1,50 € par capture.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire
Pamela LAMBERT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Pamela Lambert", with a long horizontal flourish extending to the right.